

# Gestes pratiques en médecine générale : Dermatoscopie et biopsie cutanée

## Objectifs

### Objectifs généraux

- Dépister les pathologies cutanées (cancéreuses ou non)
- Améliorer le parcours de soins des patients en assurant le premier recours dans les pathologies dermatologiques

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET OPERATIONNELS

#### Séquence 1 Dermatoscopie

- Identifier la pathologie ou la situation nécessitant la réalisation d'une Dermatoscopie.
- Réaliser une Dermatoscopie en se référant aux règles de bonnes pratiques.
- Analyser les résultats d'une dermatoscopie en se basant sur les référentiels.
- Connaître le cadre administratif et réglementaire de réalisation d'une dermatoscopie.
- Appréhender les risques et bénéfices d'une dermatoscopie.

#### Séquence 2 Biopsie

- Identifier la pathologie ou la situation nécessitant la réalisation d'une biopsie cutanée.
- Réaliser une biopsie cutanée en se référant aux règles de bonnes pratiques.
- Analyser les résultats d'une biopsie cutanée en se basant sur les référentiels.
- Connaître le cadre administratif et réglementaire de réalisation d'une biopsie cutanée.
- Appréhender les risques et bénéfices d'une biopsie cutanée.

### Public Visé

MEDECINS GENERALISTES

### Pré Requis

Médecin en exercice

## Méthodes et moyens pédagogiques

Formation cognitive : Ateliers et plénières 7 heures en présentiel o

## Qualification Intervenant(e)(s)

DERMATOLOGUE

## Parcours pédagogique

Avec plus de 8 000 nouveaux cas estimés, le mélanome cutané est le plus grave des cancers de la peau. Sa détection précoce permet sa guérison, car elle permet d'intervenir avant la phase d'extension métastatique (forme in situ et mélanome cutané de faible épaisseur). La diminution importante du nombre de médecin dermatologue, renforce le médecin généraliste dans une situation de premier recours afin de dépister des lésions qui peuvent être d'évolution rapide. Sa connaissance du problème et sa compétence à effectuer les premiers gestes diagnostics permettent d'orienter efficacement le patient dans un parcours de soins adapté.

La HAS a, dans un rapport d'évaluation en 2007, abordé les indications de cet examen en termes de lésions mélanocytaires et patients à haut risque, les méthodes de surveillance dermoscopique et leur performance diagnostique, et a proposé une place pour la surveillance dans la stratégie actuelle de diagnostic dermoscopique des lésions pigmentaires et en définissant les conditions de réalisation.

Cet acte est facilement réalisable au cabinet du médecin généraliste qui aura pris le temps de se familiariser avec les principes de cet examen

Il en est de même pour la biopsie cutanée. Acte diagnostique, mais aussi parfois thérapeutique dans le cas de biopsie exérèse, orientée sur les pathologies cancéreuses (carcinomes) mais aussi pour les pathologies bulleuses.

Cet acte doit répondre à des règles strictes de mise en œuvre et nécessite de la part du médecin généraliste un investissement dans le cadre d'une formation continue.

M.A.FORM (Médical Association formation) - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11950368695

Voir les dates de sessions en bas de page du site

## Méthodes et modalités d'évaluation

pre et post test

## Modalités d'Accessibilité

Accessible aux personnes en situation de handicap

## Durée

**7.00** Heures

**1** Jour

## Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **665.00**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Exonérés de TVA en vertu du a du 4° du 4 de l'article 261 du CGI

indemnisation Inter
<b>315.00 €</b>



Contactez-nous !

SECRETARIAT MAFORM  
secretariat

Tél. : 0134164690

Mail : secretariat@maform.fr

Code DPC  
**10402200139**



M.A.FORM (Médical Association formation) - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11950368695

M.A.FORM Association loi 1901 de FMC, 12 A, rue des PEPINIERES 95680 MONTLIGNON - Tel 01 34 16 46 90 - secretariat@maform.fr - site: www.maform.fr  
Enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE d'IDF sous le n° 11950368695. Cet enregistrement ne vaut pas agrément